

Cette étude est destinée aux acteurs de la filière ovins viande, afin de les éclairer sur les trajectoires et la situation économique des élevages.

Les exploitations suivies dans le cadre d'INOSYS Réseaux d'élevage sont choisies pour leurs performances globales, dont des résultats économiques supérieurs à la moyenne française.

### Matériel et méthodes

L'échantillon ovins viande étudié dans ce « Théma » comprend 1 085 fermes-années sur la période 2016-2023, chaque ferme étant présente dans la base au moins 6 de ces 8 années (113 à 148 fermes selon les années).

Deux typologies ont été utilisées pour cette étude : une entrée « atelier » pour la première partie (marge brute et coût de production), puis une entrée « exploitation » pour la seconde (résultats économiques globaux). La première typologie distingue les systèmes fourragers, herbagers de plaine ou de montagne, et pastoraux (cf. page 3). Pour la seconde, deux groupes de systèmes spécialisés ont été constitués (fourragers et herbagers regroupés, pastoraux), ainsi que deux groupes de systèmes mixtes (ovins-grandes cultures et ovins-bovins viande).

Ces travaux reposent sur la valorisation de la base de données DIAPASON mobilisée dans le cadre du dispositif INOSYS Réseaux d'élevage.



Élevages ovins viande  
France

# Trajectoires économiques des systèmes ovins viande

ANALYSE DES DONNÉES INOSYS 2016-2023



@ Nathalie Augas

### L'essentiel

La période 2016-2023 avait bien débuté pour les élevages ovins viande, mais elle a ensuite été fortement perturbée : baisse de productivité en 2017 (conséquence de la sécheresse de 2016), sécheresses de 2019, 2020 et 2022, inflation des charges suite à la reprise de l'économie mondiale après la pandémie de covid et surtout après l'invasion de l'Ukraine par la Russie. L'augmentation du prix des agneaux, très nette depuis 2020, n'a pas suffi pour compenser ces différents aléas, d'où, à l'échelle des ateliers ovins, une baisse de la rémunération permise pour le travail des éleveurs.

A l'échelle des exploitations, l'impact de cette conjoncture défavorable se retrouve dans l'évolution du revenu disponible des systèmes spécialisés fourragers et herbagers. Les pastoraux s'en sont toutefois mieux sortis, grâce à une nouvelle étape de convergence des aides découplées. Si les systèmes ovins-bovins viande ont connu une relative stabilité de leur revenu disponible au cours de la période 2016-2023, la trajectoire des systèmes ovins-grandes-cultures a été plus chaotique, avec de très bonnes années (2021 et 2022) mais d'autres beaucoup moins favorables.

L'année 2024 devrait voir une amélioration des résultats économiques des élevages... du moins pour ceux qui n'auront pas été trop fortement touchés par l'épizootie de Fièvre Catarrhale Ovine (FCO).

## LE PRIX DE L'AGNEAU A PROGRESSÉ, MAIS LES CHARGES AUSSI

### Le prix de l'agneau en forte hausse

De 2016 à 2019, le prix moyen des agneaux vendus en carcasse dans les fermes de références INOSYS-Réseaux d'élevage est resté relativement stable, avant une forte progression à compter de 2020, progression qui s'est poursuivie en 2024 et au moins sur le premier semestre 2025. De 2016 à 2023, le prix moyen est passé de 6,46 €/kg à 8,42 €/kg, soit une hausse cumulée de 30 %, alors que sur la même période l'inflation n'a été « que » de 12 %<sup>(1)</sup>.

### Mais le prix des concentrés achetés encore plus !

Sur la période de 8 années, l'augmentation du prix des concentrés achetés est encore plus forte que celle du kg de carcasse d'agneau : 39 % ! Cette hausse a débuté avec la reprise de l'économie mondiale après la pandémie de covid, puis elle s'est accélérée après l'invasion de l'Ukraine par la Russie.

### Hausse plus modérée des frais vétérinaires

Les frais vétérinaires sont un poste important en élevage ovin, compte tenu des nombreuses pathologies pouvant affecter les troupeaux. Toujours en cumulé sur les 8 années, la hausse des frais vétérinaires par brebis est légèrement inférieure à l'inflation : 8,3 %.

Figure 1

Prix du kg de carcasse d'agneau et inflation

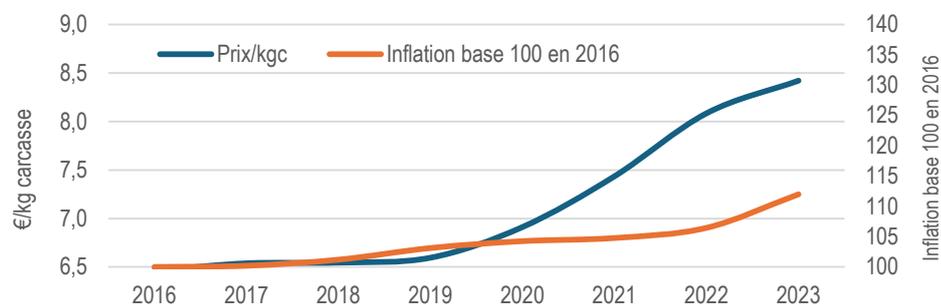


Figure 2

Prix unitaire des concentrés achetés et inflation

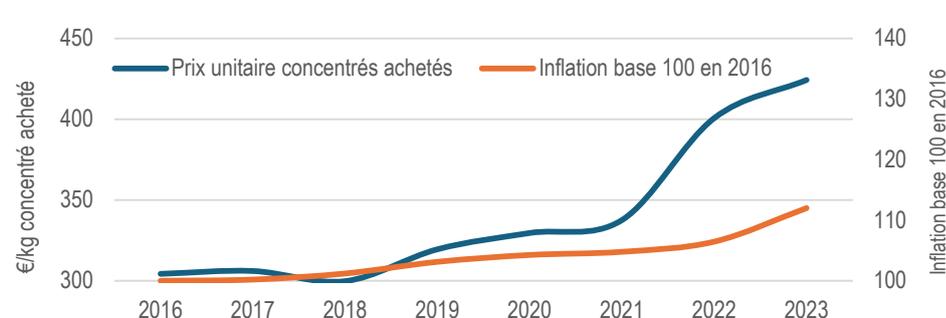
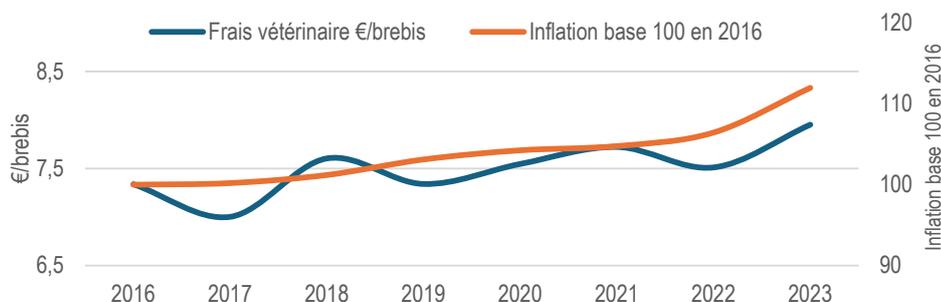


Figure 3

Frais vétérinaires/brebis et inflation



@ Laurent Fichet

<sup>(1)</sup> tous les chiffres présentés dans ce document sont en € courants

## EVOLUTION DE LA MARGE BRUTE PAR BREBIS

### Les différents types d'ateliers ovins viande

La typologie nationale des ateliers ovins viande est basée sur le rapport à la surface fourragère utilisée. Trois grands types d'ateliers sont distingués :

- Fourragers : chargement élevé, pas ou peu de parcours valorisés ;
- Herbagers : chargement plus modéré, absence ou faible recours aux parcours. Ce type d'atelier est subdivisé en deux groupes en fonction de la localisation des fermes (Plaine et Montagne) ;
- Pastoraux : forte dépendance aux parcours, individuels ou collectifs (estive).

### Rebond de la marge brute par brebis

La marge brute présentée ici intègre les aides liées au troupeau ovin ou à la surface fourragère, mais pas celles liées à l'exploitation (ICHN, aides découplées). Les trajectoires des différents types se sont nettement différenciées en fin de période, à la faveur de la hausse du prix de l'agneau, qui a davantage profité aux systèmes les plus productifs, particulièrement les Fourragers. Le rebond lié aux bonnes conditions climatiques de 2021 est particulièrement net pour les Herbagers de plaine, qui ont gagné plus de 20 €/brebis en un an, avant de subir la sécheresse et l'inflation de 2022.

**Tableau 1**

### Typologie nationale INOSYS des ateliers ovins viande

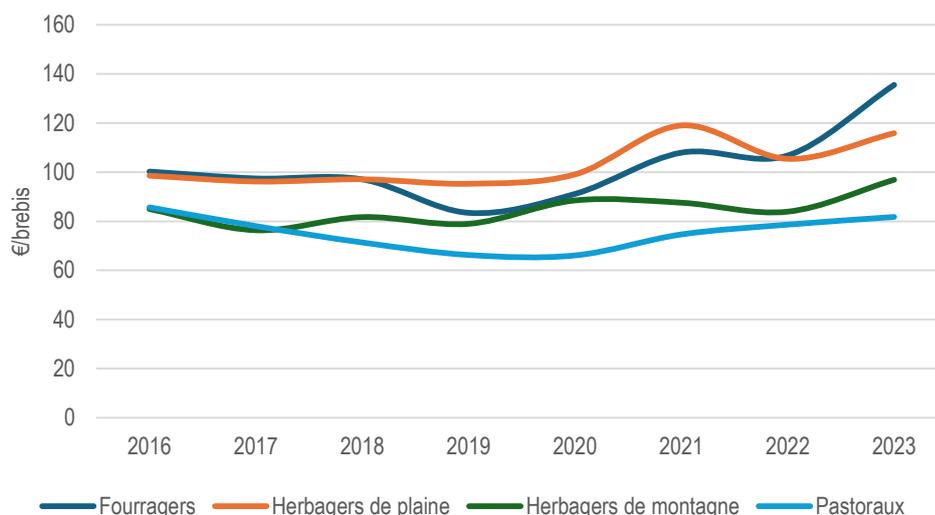
Type	Critères
Fourragers	Parcours/SFP < 3 et UGB/SFT > 1,4
Herbagers (différenciés Plaine/Montagne)	Parcours/SFP < 3 et UGB/SFT < 1,4 (et Parcours/SFP > 3 et UGB/SFT > 0,5)
Pastoraux (collectifs ou individuels)	Présence de parcours collectifs en zone méditerranéenne (PACA, ex Languedoc-Roussillon, Drôme et Ardèche) ou pyrénéenne Parcours/SFP > 3 (ou SFP=0) et UGB/SFT < 0,5

Les pastoraux collectifs correspondent à des pratiques régionales de mise en estive de la totalité du troupeau. Ils sont regroupés avec les pastoraux individuels, définis par l'importance

relative des parcours (plus du triple de la SFP) et la faiblesse du chargement sur la surface fourragère totale (SFT : parcours individuels compris), soit moins de 0,5 UGB/ha SFT.

**Figure 4**

### Evolution de la marge brute par brebis



@ Alain Gouédard

## EVOLUTION DES CHARGES OPÉRATIONNELLES DE L'ATELIER OVIN

### Fourragers

Ce groupe se distingue par une forte augmentation de la marge brute entre 2019 et 2023 (+ 62 %). Le produit atteint 250 €/brebis en 2023, il a progressé de 46 % sur cette période, nettement plus que les autres groupes, grâce à une productivité supérieure. Les charges d'alimentation directes ont également augmenté mais dans une moindre mesure (+ 38 %).

La marge brute progresse depuis 2019 pour atteindre 136 €/brebis en 2023.

### Herbagers de plaine

Les charges d'alimentation directe s'élèvent à 30 % du produit en fin de période. Hors groupe des pastoraux, ce système est le plus économe. Le produit a progressé de 22 % sur la période, pour frôler les 200 €/brebis en 2023.

La marge brute atteint 116 €/brebis en 2023, légèrement inférieure au pic de 2021.

### Herbagers de montagne

Ce groupe se distingue par des charges d'alimentation directes élevées, autour de 40 % du produit sur les 3 dernières années. Elles atteignent 82 €/brebis depuis 2022, alors qu'elles étaient en moyenne de 58 €/brebis avant.

Avec un produit légèrement supérieur à 200 €/brebis, la marge brute reste en dessous des 100 €/brebis en 2023.

### Pastoraux

Avec seulement 16 % d'augmentation, les charges d'alimentation directe progressent moins que dans les autres groupes. Elles sont passées de 29 €/brebis avant 2022 à 36 €/brebis en 2023.

Malgré un produit de 150 €/brebis en 2023, la marge brute ne retrouve pas son niveau de 2016 (86 €/brebis). Mais elle augmente quand même de 23 % par rapport au creux de 2019-2020.

Figure 5

Produit, charges et marge par brebis des Fourragers

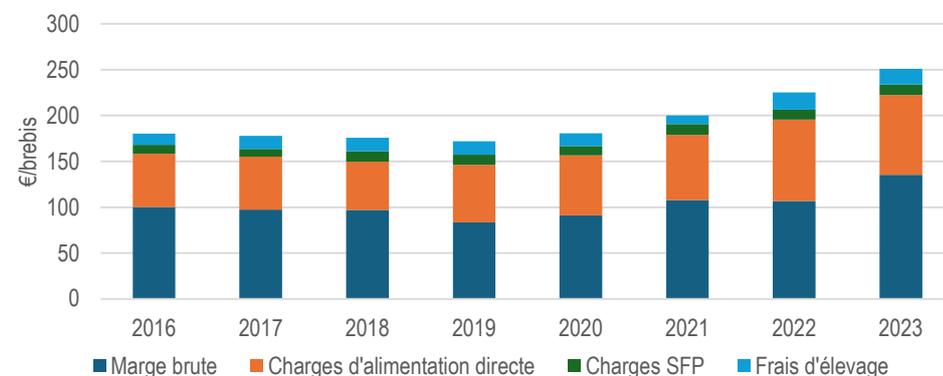


Figure 6

Produit, charges et marge par brebis des Herbagers de plaine

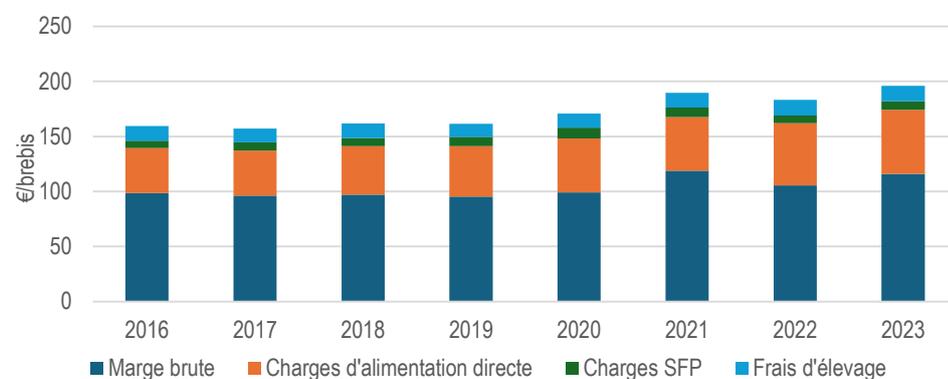


Figure 7

Produit, charges et marge par brebis des Herbagers de montagne

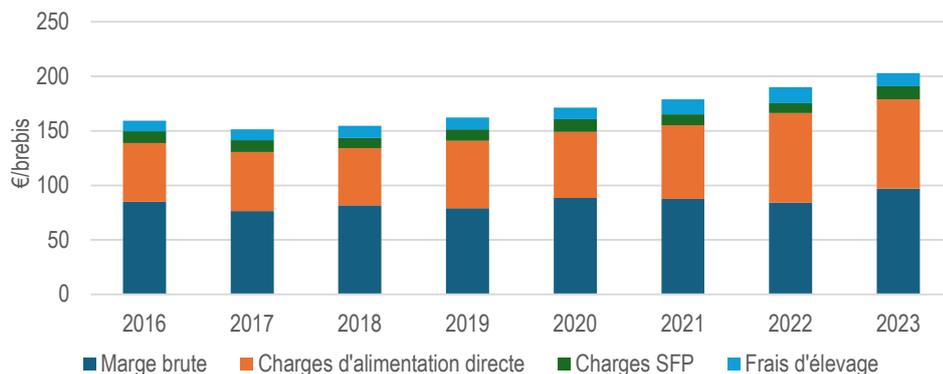
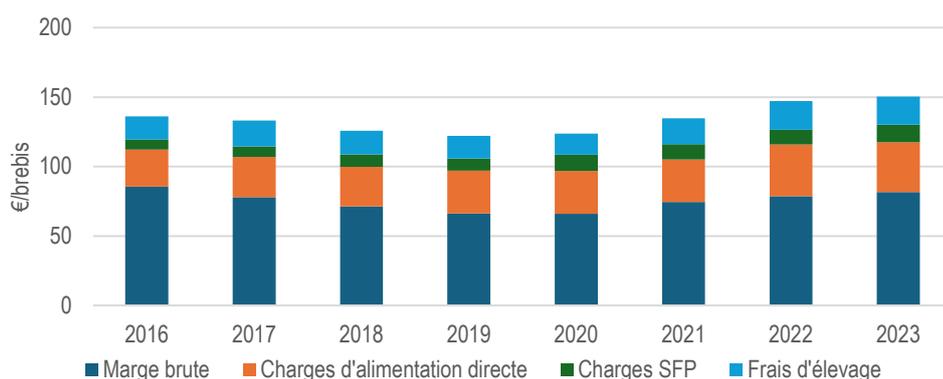


Figure 8

Produit, charges et marge par brebis des Pastoraux



## EVOLUTION DES COÛTS DE PRODUCTION : FOURRAGERS ET HERBAGERS DE PLAINE

### Fourragers

Sur la période étudiée, la productivité du travail est restée relativement stable pour les Fourragers, entre 13 et 14 tonnes d'équivalent carcasse d'agneau selon les années.

Le coût de production a augmenté régulièrement de 2016 à 2020, avant un recul en 2021 grâce à la très bonne année fourragère. Puis il a repris sa progression avec la sécheresse et l'inflation de 2022, finissant à 13,4 €/kg en 2023, soit 3,0 €/kg et 29% de plus qu'en 2016.

Malgré la hausse du prix de l'agneau (32 % par rapport à 2016), de même que celle des brebis de réforme (autres produits de l'atelier), l'évolution du produit total de l'atelier ovine a été plus limitée (2,2 €/kg et 22 %), notamment du fait de la stagnation des aides.

### Herbagers de plaine

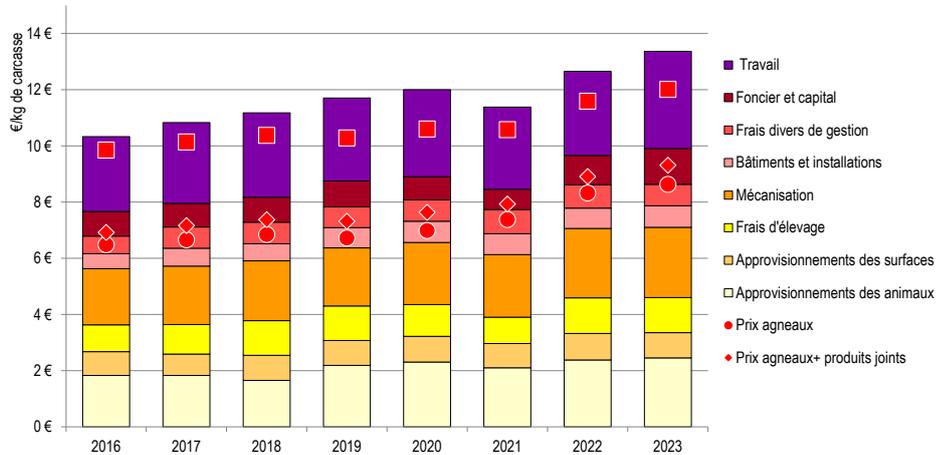
Alors que 2016 s'est caractérisée par de bons résultats de reproduction, la productivité du travail des Herbagers de plaine a été pénalisée par les mauvais résultats de 2017. Puis elle a été fortement affectée par la sécheresse de 2022, avec un recul de plus d'1 tonne/UMO. En 2023, elle subissait toujours les conséquences de cette sécheresse et était encore inférieure d'1 tonne/UMO par rapport au niveau de 2016.

Comme pour les Fourragers, on observe une augmentation régulière du coût de production jusqu'en 2020, avant le recul permis par la bonne année fourragère de 2021. L'impact de la sécheresse 2022 a été plus marqué que pour les Fourragers, avec une hausse de 19% (2,8 €/kg) en un an. Sur les 8 années la hausse totale est de 32% (4,5 €/kg).

Même si les aides ont légèrement progressé dans ce groupe (10%), la hausse du prix de l'agneau (32%) et celle des autres produits de l'atelier (44%) n'ont permis qu'une augmentation de 2,9 €/kg (23%) du produit total de l'atelier sur la période.

Figure 9

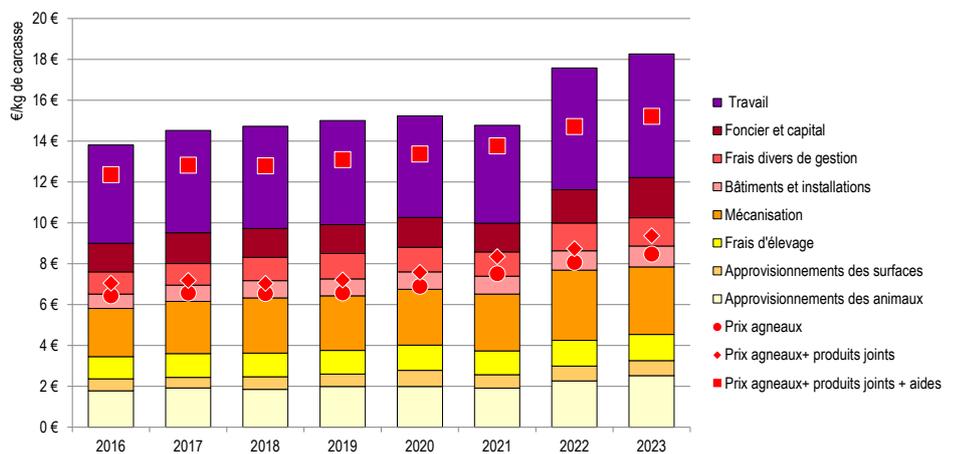
Evolution des coûts de production et des produits des Fourragers



	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Productivité du travail (t/UMO)	13,5	13,2	12,8	12,9	13,2	13,3	13,7	13,5
Coût de production (€/kgc)	10,3	10,8	11,2	11,7	12,0	11,4	12,7	13,4
Produit de l'atelier (€/kg)	9,9	10,1	10,4	10,3	10,6	10,6	11,6	12,0
dont : Prix des agneaux	6,5	6,7	6,8	6,7	7,0	7,4	8,3	8,6
Autres produits	0,4	0,5	0,5	0,6	0,6	0,6	0,6	0,7
Aides	2,9	3,0	3,0	3,0	3,0	2,6	2,7	2,7

Figure 10

Evolution des coûts de production et des produits des Herbagers de plaine



	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Productivité du travail (t/UMO)	9,6	8,9	9,1	9,4	9,2	9,3	8,1	8,6
Coût de production (€/kgc)	13,8	14,5	14,7	15,0	15,2	14,8	17,6	18,3
Produit de l'atelier (€/kg)	12,4	12,8	12,8	13,1	13,4	13,8	14,7	15,2
dont : Prix des agneaux	6,4	6,6	6,5	6,6	6,9	7,5	8,1	8,5
Autres produits	0,6	0,6	0,5	0,6	0,7	0,8	0,7	0,9
Aides	5,3	5,6	5,7	5,9	5,8	5,4	6,0	5,8

Les chiffres concernant le coût de production ou le prix de revient contenus dans cette publication ne peuvent pas être considérés comme des indicateurs de référence pour la contractualisation calculés par IDELE dans le cadre prévu par la loi EGALIM 2.

#### EN SAVOIR PLUS

Consultez nos pages [Indicateurs de référence pour la contractualisation](#)



## EVOLUTION DES COÛTS DE PRODUCTION : HERBAGERS DE MONTAGNE ET PASTORAUX

### Herbagers de montagne

Comme en plaine, la productivité des Herbagers de montagne a subi un premier recul entre 2016 et 2018 puis un second très marqué lors de la sécheresse de 2022. En 2023, l'écart était de plus d'1 tonne/UMO par rapport au niveau de 2016, soit une perte de 13% de productivité.

Toujours comme en plaine, le coût de production des Herbagers de montagne a progressé de 2016 à 2019, mais c'est en 2020 qu'il a marqué un léger recul et non en 2021, avant de subir de fortes hausses en 2022 et 2023. Entre 2016 et 2023 le coût de production a augmenté de 7,3 €/kg, soit une flambée de 51 %.

Malgré la hausse des aides (+ 28 %) et celle des autres produits de l'atelier (+ 104 %), la progression du produit total n'a pas compensé celle du coût de production : elle est de 34 % (4,4 €/kg), à l'image de celle du prix des agneaux.

### Pastoraux

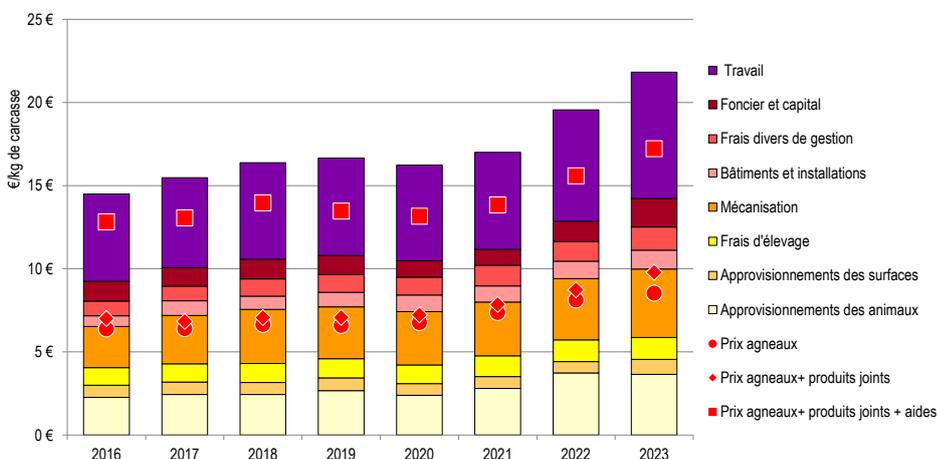
En valeur relative, le recul de la productivité du travail sur la période de 8 années est encore plus marqué pour les Pastoraux que pour les Herbagers de plaine et de montagne (- 18 %), même si elle est du même niveau en valeur absolue (- 1,1 tonne/UMO). Le retour relatif vers la vente d'agneaux légers, voire maigres, face au changement climatique et à la hausse du prix des aliments, peut être un élément d'explication.

Le coût de production a augmenté tous les ans, notamment en 2020 et 2022. L'écart entre 2016 et 2023 est de 10,1 €/kg, soit une flambée de 58 % entre 2023 et 2016 !

Du côté des produits les aides totales ont fortement augmenté avec la convergence des aides découplées (+ 68 %), de même que les autres produits (+ 103 %), soit nettement plus que les agneaux (+ 22 % seulement, cf. le recul de la vente d'agneaux lourds finis). D'où une hausse du produit total de 51 %, qui reste donc inférieure à celle du coût de production.

Figure 11

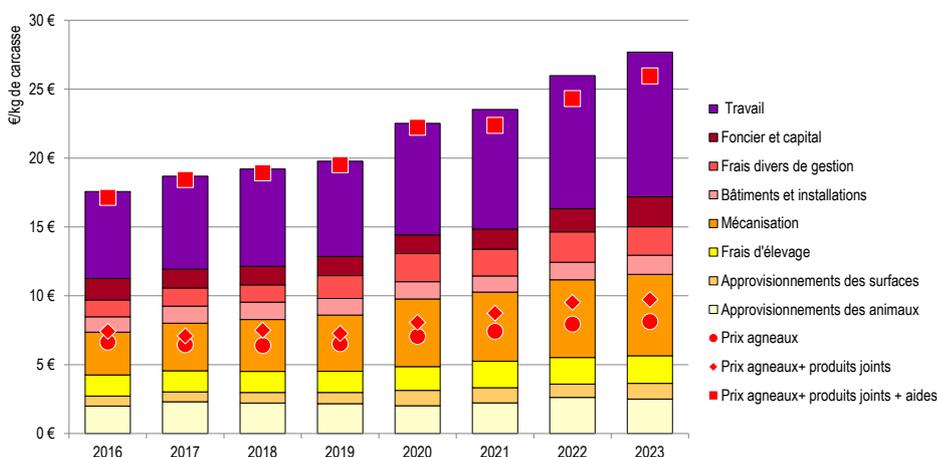
Evolution des coûts de production et des produits des Herbagers de montagne



	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Productivité du travail (t/UMO)	8,3	8,0	7,8	7,8	7,9	8,0	7,4	7,2
Coût de production (€/kgc)	14,5	15,5	16,4	16,7	16,2	17,0	19,6	21,8
Produit de l'atelier (€/kg)	12,8	13,1	14,0	13,5	13,2	13,8	15,6	17,2
dont : Prix des agneaux	6,4	6,4	6,6	6,6	6,8	7,4	8,1	8,5
Autres produits	0,6	0,4	0,4	0,5	0,5	0,5	0,6	1,3
Aides	5,8	6,2	6,9	6,4	5,9	6,0	6,9	7,4

Figure 12

Evolution des coûts de production et des produits des Pastoraux



	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Productivité du travail (t/UMO)	6,0	6,2	6,5	6,0	5,3	5,6	5,3	4,9
Coût de production (€/kgc)	17,6	18,7	19,2	19,8	22,5	23,5	26,0	27,7
Produit de l'atelier (€/kg)	17,1	18,4	18,9	19,5	22,2	22,4	24,3	26,0
dont : Prix des agneaux	6,6	6,5	6,4	6,5	7,0	7,4	7,9	8,1
Autres produits	0,8	0,6	1,1	0,8	1,0	1,3	1,6	1,6
Aides	9,7	11,4	11,4	12,2	14,2	13,6	14,8	16,2

Les chiffres concernant le coût de production ou le prix de revient contenus dans cette publication ne peuvent pas être considérés comme des indicateurs de référence pour la contractualisation calculés par IDELE dans le cadre prévu par la loi EGALIM 2.

#### EN SAVOIR PLUS

Consultez nos pages [Indicateurs de référence pour la contractualisation](#)



## EVOLUTION DE LA RÉMUNÉRATION PERMISE ET DU PRIX DE REVIENT

### Des évolutions divergentes de la rémunération par kg

Entre 2016 et 2023, les Pastoraux sont les seuls à voir s'améliorer la rémunération par kg d'équivalent carcasse produit (+ 14 %), mais dans un contexte où les ventes d'agneaux légers ou non finis ont tendance à se redévelopper dans ces systèmes. La rémunération par kg a reculé de 24 % pour les Fourragers, de 11 % pour les Herbagers de plaine et de 27 % pour ceux de montagne. On peut noter l'impact très net de la bonne année fourragère 2021 sur la rémunération/kg des Herbagers de plaine, après les sécheresses de 2019 et 2020 et avant celle de 2022.

### Mais une baisse générale de la rémunération par UMO

La situation initiale était plutôt favorable en 2016, tous les systèmes dégageant +/- 1,5 SMIC/UMO. Mais compte tenu des baisses de productivité et de rémunération par kg, le recul de la rémunération permise par UMO est général. Ce sont les Herbagers de montagne qui subissent la plus forte baisse (- 47 %, à 0,7 SMIC/UMO), devant ceux de plaine (- 34 %, à 1,1 SMIC), les Fourragers (- 29 %, à 1,1 SMIC également), puis les Pastoraux (- 29 %, à 1,6 SMIC)<sup>(2)</sup>.

### Liée à la hausse du prix de revient

Cette baisse de la rémunération est liée à l'envolée du prix de revient, que le prix de vente n'a pas suivi, malgré sa hausse significative. Sur les 8 années étudiées, l'augmentation du prix de revient pour 2 SMIC est de 49 % pour les Fourragers (10,0 €/kg en 2023), 46 % pour les Herbagers de plaine (11,5 €/kg), 63 % pour les Herbagers de montagne (13,1 €/kg) et 85 % pour les Pastoraux (11,0 €/kg).

<sup>(2)</sup> Sur les 8 années l'augmentation du SMIC mensuel net a été de 19 %, supérieure à celle de l'inflation (12 %)

Figure 13

#### Evolution de la rémunération permise par kg de carcasse

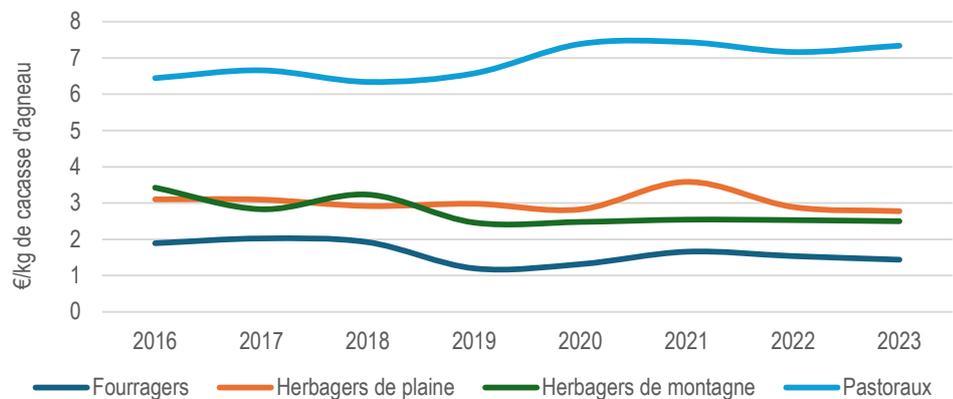


Figure 14

#### Evolution de la rémunération permise par UMO consacrée à l'atelier ovine

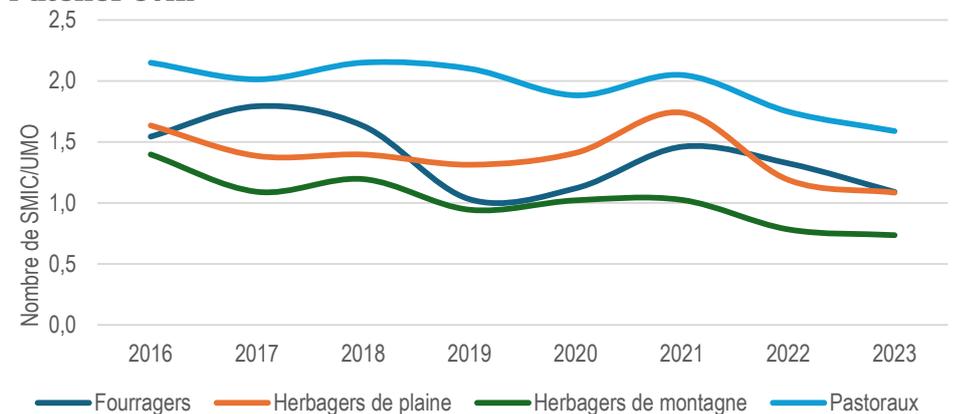
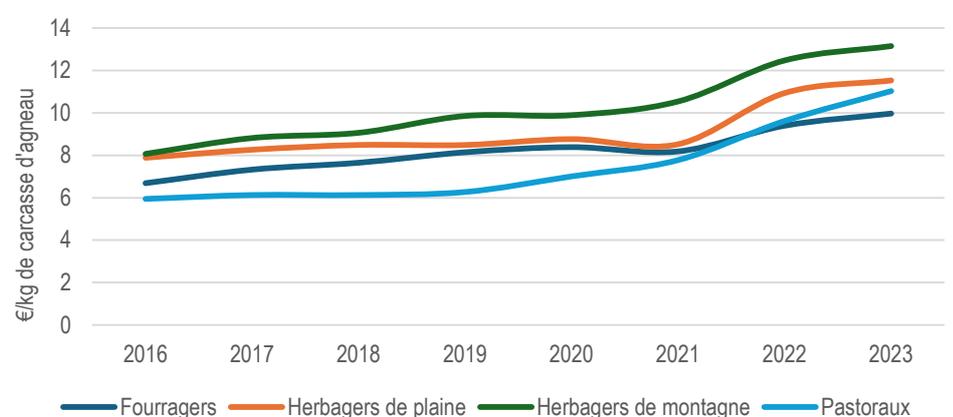


Figure 15

#### Evolution du prix de revient



Les chiffres concernant le coût de production ou le prix de revient contenus dans cette publication ne peuvent pas être considérés comme des indicateurs de référence pour la contractualisation calculés par IDELE dans le cadre prévu par la loi EGALIM 2.

#### EN SAVOIR PLUS

Consultez nos pages [Indicateurs de référence pour la contractualisation](#)

## ZOOM SUR LA MÉCANISATION

### Une très forte augmentation pour les systèmes spécialisés

La mécanisation par ha de SAT (Surface Agricole Totale, y compris les parcours individuels) a fortement augmenté pendant ces 8 années. La hausse est de 42 % pour les systèmes spécialisés herbagers et fourragers et de 50 % pour les pastoraux. Cette tendance est moins marquée pour les systèmes mixtes : + 19 % pour ceux avec grandes cultures, + 22 % pour ceux avec bovins viande.

### Les systèmes avec cultures logiquement plus consommateurs de mécanisation

En 2023, le total des charges de mécanisation/ha des spécialisés herbagers et fourragers atteint 382 €/ha SAT, rejoignant les mixtes avec bovins viande (377 €/ha, avec une prédominance de systèmes bovins naisseurs). Les systèmes avec grandes cultures restent logiquement les plus consommateurs de mécanisation, à 452 €/ha. A l'opposé, les spécialisés pastoraux peuvent « diluer » leurs charges sur de grandes surfaces, d'où un total de 273 €/ha.

### Des structures de charges différentes selon les systèmes

En 2023, le recours aux travaux par tiers est d'un même niveau relatif pour les spécialisés herbagers et fourragers (15 % du total) que pour les mixtes avec grandes cultures (16 %), soit nettement plus que les mixtes avec bovins viande (10 %) et surtout que les spécialisés pastoraux (2 %). La forte utilisation du matériel par les systèmes avec cultures se traduit dans le poids des carburants : 22 %, contre 16 % à 18 % pour les autres systèmes. D'où un plus faible poids des amortissements pour ces systèmes avec cultures : 38 %, contre un maximum de 64 % pour les pastoraux.

Figure 16

#### Evolution des charges de mécanisation/ha des spécialisés herbagers et fourragers

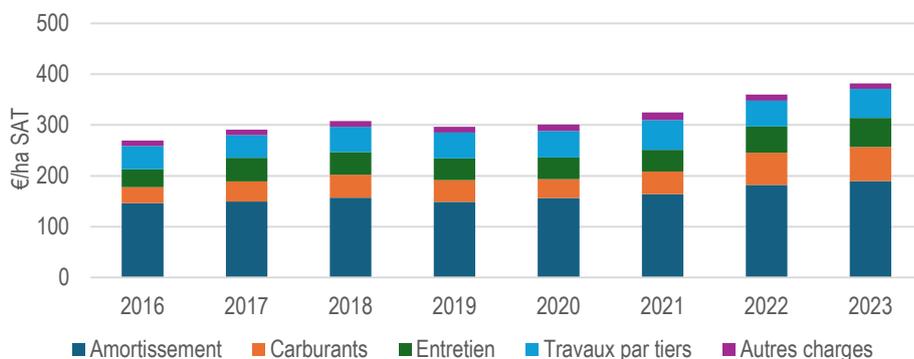


Figure 17

#### Evolution des charges de mécanisation/ha des spécialisés pastoraux

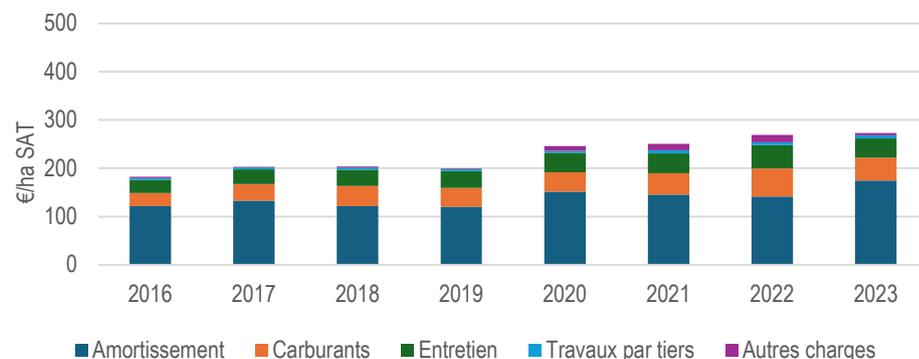


Figure 18

#### Evolution des charges de mécanisation/ha des ovins-grandes cultures

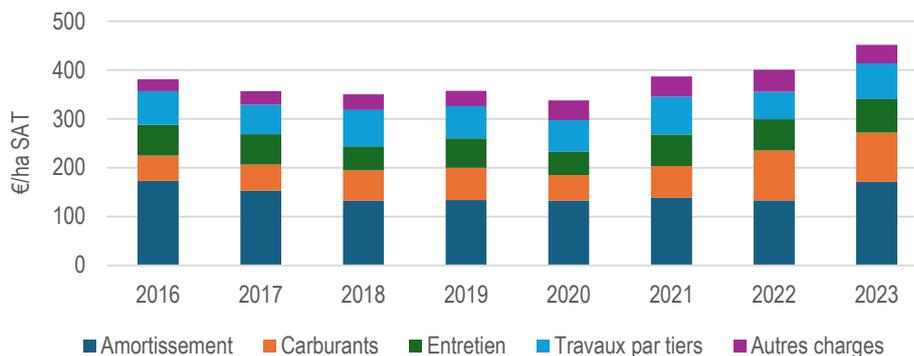
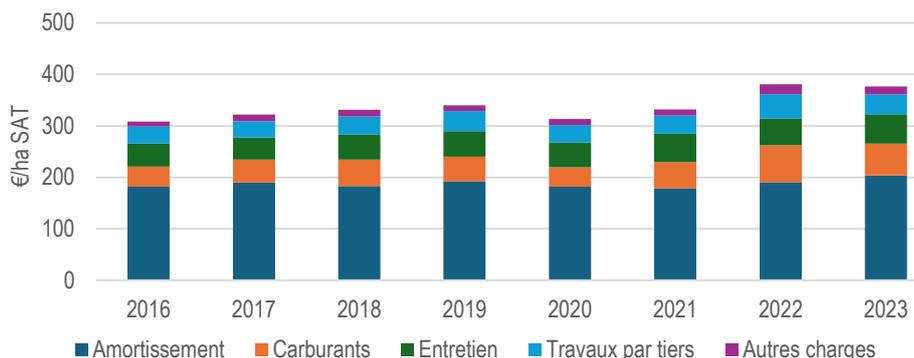


Figure 19

#### Evolution des charges de mécanisation/ha des ovins-bovins-viande



## EVOLUTION DES REVENUS DES SYSTEMES SPECIALISES

### Les Herbagers et Fourragers toujours en deçà du niveau de revenu de 2016

Sur les 8 dernières années, 2016 reste la meilleure en matière de revenu disponible des systèmes spécialisés herbagers et fourragers, à 30 600 €/UMO exploitant. 2017 s'est révélée décevante en matière de productivité des brebis, d'où une chute marquée du produit et du revenu. Puis les hausses successives de prix de l'agneau à partir de 2020 ont permis une nette progression du produit, mais pas du revenu, du fait des sécheresses à répétition. La très bonne année fourragère de 2021 a permis une remontée du revenu à plus de 26 000 €/UMO, avant que le retour de la sécheresse et la forte inflation de 2022 ne le pénalisent de nouveau, à 24 000 €/UMO en 2022 et 2023, soit 20 % de moins qu'en 2016.

### Les Pastoraux retrouvent presque le niveau de revenu de 2016

Jusqu'en 2018, les systèmes pastoraux ont connu une hausse régulière de leur produit, grâce à l'éligibilité des parcours dans l'application de la convergence progressive des aides découplées. Cette hausse s'est poursuivie en 2019, grâce à l'augmentation du prix des agneaux, avant qu'une chute de la productivité en 2020 ne stoppe cette dynamique. Comme pour les autres systèmes spécialisés, 2021 correspond à un rebond du produit et du revenu, avant une rechute dans le contexte délicat de 2022. Une nouvelle phase de convergence des aides découplées en 2023 a ensuite permis de quasiment retrouver le niveau de revenu disponible de 2016, à 45 500 €/UMO exploitant.

### Zoom sur les aides

Avec la convergence, les aides reçues ont représenté 60 % du produit brut des Pastoraux en 2019, un niveau quasiment retrouvé en 2023. Pour les Herbagers et fourragers, les aides représentaient près de 40 % du produit en début de période, pour descendre à 32 % en 2023, grâce à l'amélioration du prix de l'agneau.

Figure 20

Evolution des résultats économiques globaux des spécialisés herbagers et fourragers

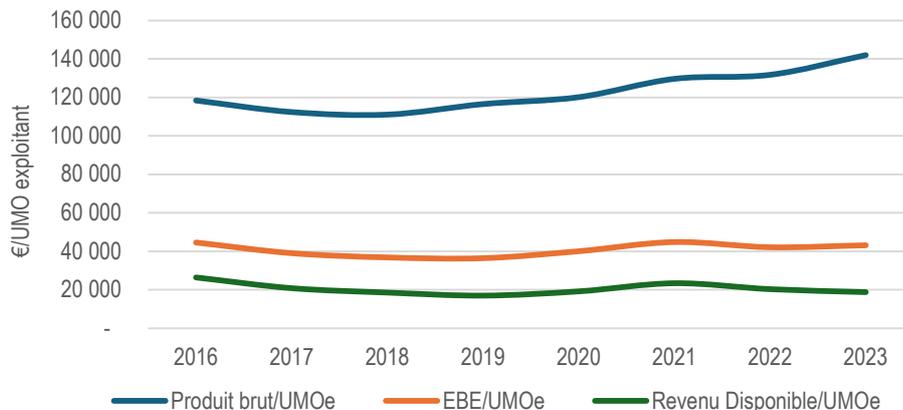


Figure 21

Evolution des résultats économiques globaux des spécialisés pastoraux

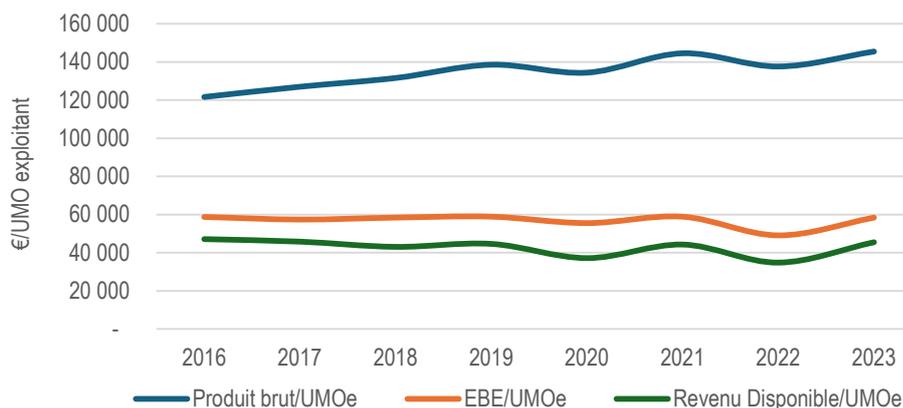
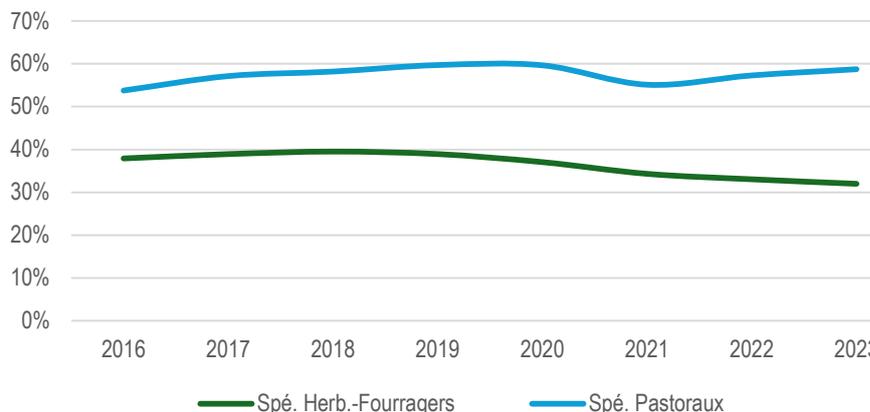


Figure 22

Part des aides dans le produit total



@ Alain Gouëdard

## EVOLUTION DES REVENUS DES SYSTEMES MIXTES

### Des contrastes très marqués en ovins-grandes cultures

L'association des ovins et grandes cultures permet de jouer sur les complémentarités entre les deux productions : valorisation des cultures et de la paille, surfaces additionnelles de pâturage et restitution de matière organique. Les résultats économiques de ces systèmes ont toutefois connu des fluctuations très importantes entre 2016 et 2023. En 2016, à 26 300 €/UMO exploitant, leur revenu était inférieur à celui des spécialisés herbagers et fourragers. L'atelier ovin assurait l'essentiel du revenu. A l'opposé, dans le contexte de 2022, c'est grâce aux cultures que le revenu de ces systèmes a presque atteint 55 000 €/UMO. Puis la chute des prix et des rendements des cultures en 2023, dans un contexte de forte inflation des prix des intrants, a provoqué un net recul du revenu, aux alentours de 30 000 €/UMO.

### Les complémentarités entre ovins et bovins

Les complémentarités entre ovins et bovins reposent d'abord sur la gestion du pâturage et des fourrages conservés. Le fait que les prix de vente des deux filières ne se suivent pas toujours permet également de sécuriser un peu le revenu. Ainsi sur la période étudiée le revenu disponible n'est quasiment pas descendu en deçà de 30 000 €/UMO exploitant. Il faut aussi tenir compte de l'accès à des structures plus grandes qu'en système spécialisé, le plus souvent dans un cadre sociétaire.

### %PB OV/PBT selon les années

La part du produit ovin dans le produit total des exploitations est restée remarquablement stable dans les systèmes ovins-bovins viande, fluctuant entre 31 % et 33 % selon les années. Elle a varié un peu plus en ovins-grandes cultures, en fonction de la conjoncture et des rendements, avec un maximum de 38 % en 2021 et un minimum de 33 % en 2018 et 2022.

Figure 23

#### Evolution des résultats économiques globaux des ovins-grandes cultures

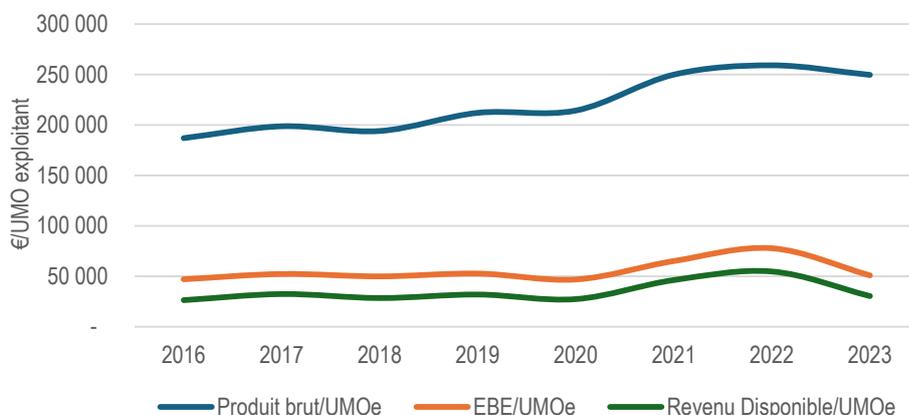


Figure 24

#### Evolution des résultats économiques globaux des ovins-bovins viande

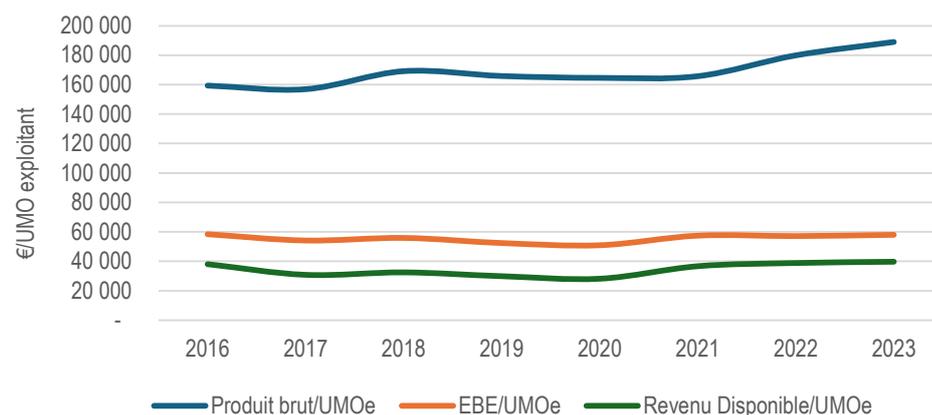
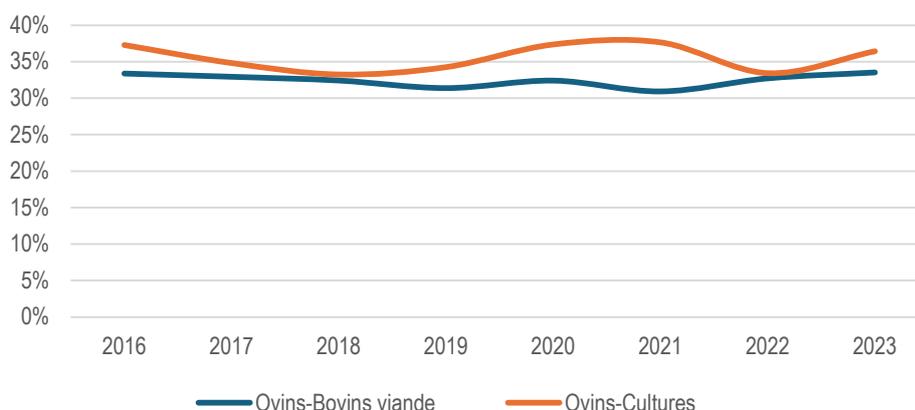


Figure 25

#### Part du produit ovin dans le produit total



## CAPITAL ET ENDETTEMENT

### Capital

La relative faiblesse du capital mobilisé est l'un des atouts de la production ovine allaitante, notamment par rapport à la production bovine. En 2016 le niveau de capitalisation par UMO exploitant des spécialisés herbagers et fourragers était inférieur de plus de 40 % à celui des mixtes ovins-bovins-viande<sup>(3)</sup>. Mais cette capitalisation a davantage augmenté pour les spécialisés (+ 33 %) que pour les mixtes ovins (+ 6 %), d'où un écart réduit à moins de 30 % en 2023. Cette évolution peut être reliée à celle des charges de mécanisation, une tendance à surveiller !

### Endettement

La forte capitalisation des spécialisés herbagers et fourragers s'est faite en grande partie par recours à l'endettement : entre 2016 et 2023 les annuités sont passées de 14 à 19 K€/UMO exploitant (+ 39 %). Mais le recours à l'autofinancement a permis de limiter le taux d'endettement à moins de 40 %. Cette baisse de l'endettement, plus nette pour les systèmes mixtes, doit être relativisée par le caractère « semi-constant » de l'échantillon (exploitations de plus en plus « vieilles »).

### Rapport Capital/EBE

L'avantage lié à la moindre capitalisation en production ovine comparativement à la production bovine peut être illustré par le rapport Capital/EBE. Pour les Spécialisés herbagers et fourragers il faut en moyenne 6,3 ans d'EBE pour financer le capital d'exploitation hors foncier, et plus d'un an supplémentaire pour les Mixtes Ovins-Bovins viande.

Figure 26

Evolution du capital d'exploitation hors foncier par UMO exploitant

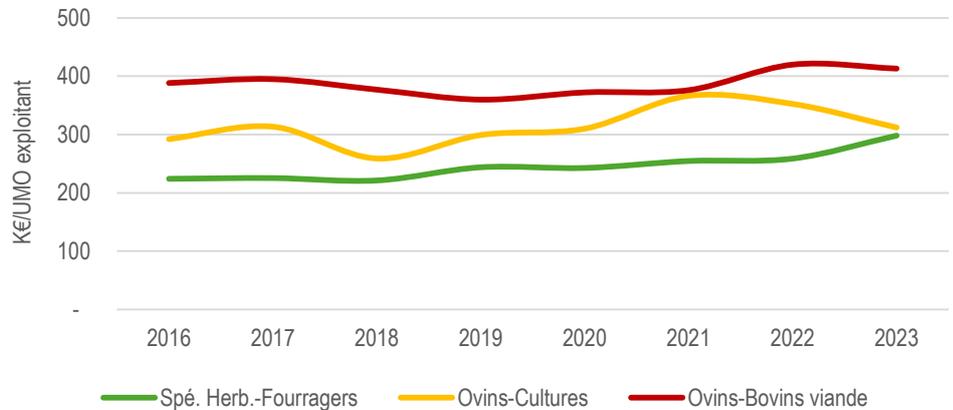


Figure 27

Evolution du taux d'endettement hors foncier

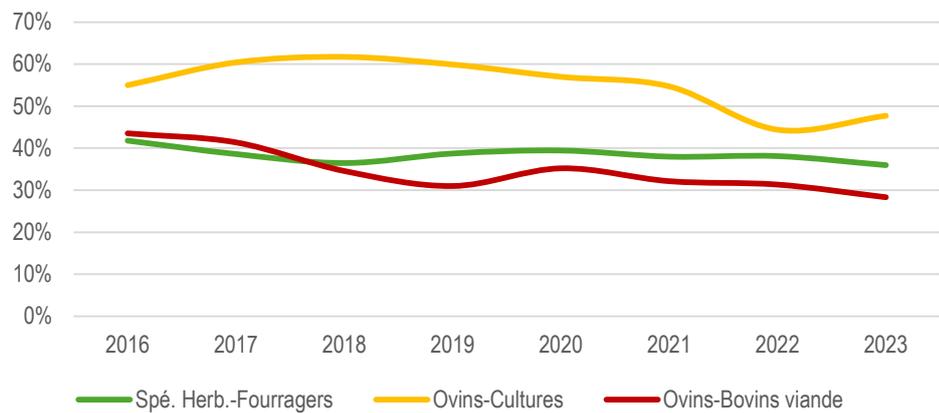


Tableau 2

Rapport Capital d'exploitation hors foncier sur EBE (moyenne 2016-2023)

Système	Capital/EBE
Spécialisés Herbagers et Fourragers	6,3
Ovins-Cultures	6,5
Ovins-Bovins viande	7,5



<sup>(3)</sup> les données des Spécialisés Pastoraux n'ont pu être présentées, faute d'un effectif suffisant

## CHIFFRES CLÉS (MOYENNES 2021-2023)

**Tableau 3**

### Chiffres clés à l'échelle de l'atelier

	Fourragers	Herbagers de Plaine	Herbagers de Montagne	Pastoraux
Marge brute (€/brebis)	117	114	89	78
Productivité de la main-d'œuvre rémunérée (Eq. kgc/UMO)	12 600	8 200	7 200	4 900
Coût de production (€/kgc)	12,5	16,6	19,2	25,7
Rémunération du travail exploitant permise par le produit en nombre SMIC/UMO	1,3	1,4	0,9	1,7

**Tableau 4**

### Chiffres clés à l'échelle de l'exploitation

	Spécialisés Herbagers et Fourragers	Spécialisés Pastoraux	Ovins - Grandes Cultures	Ovins - Bovins Viande
Excédent Brut d'Exploitation (EBE) (€/UMO exploitant)	43 400	55 300	65 600	58 500
EBE avant rémunération du travail <sup>(4)</sup> (€/ha Surface Agricole Totale)	559	486	623	576
% EBE avant rémunération du travail <sup>(4)</sup> /Produit brut	34 %	44 %	30 %	36 %
Revenu disponible (€/UMO exploitant)	24 800	41 300	44 900	39 000

<sup>(4)</sup> avant rémunération du travail : hors charges salariales

#### Dans la même collection

La valorisation des données des exploitations INOSYS Réseaux d'élevage Ovins viande sur la période 2016-2023 porte également sur trois autres thématiques : structures, reproduction et alimentation. Elles seront à retrouver sur [www.idele.fr](http://www.idele.fr)

#### Fiche réalisée par :

Vincent Bellet (Institut de l'Élevage) - [vincent.bellet@idele.fr](mailto:vincent.bellet@idele.fr)  
et Gilles Saget (Institut de l'Élevage) [gilles.saget@idele.fr](mailto:gilles.saget@idele.fr)

En collaboration avec Carole Jousseins, Maxime Marois, Marie Miquel (Institut de l'Élevage) et Théo Guffroy (CA 02)

#### Document édité par l'Institut de l'Élevage

149, Rue de Bercy - 75595 Paris Cedex 12 - [www.idele.fr](http://www.idele.fr)

Juillet 2025 - Réf. : 00 25 502 046

Conception : Beta Pictoris - Mise en page : Valérie Lochon (CRA NA)

Pour en savoir plus : [www.inosys-reseaux-elevage.fr](http://www.inosys-reseaux-elevage.fr)

## En conclusion

L'objectif de rémunération de 2 SMIC/UMO est atteint pour 35 à 40 % des exploitations des groupes Fourragers et Pastoraux, mais par seulement 6 % des Herbagers de Montagne et 24 % pour les Herbagers de Plaine. Hors groupe des Pastoraux, ces exploitations bénéficient de coûts de production inférieurs d'environ 20 % par rapport à la moyenne de leur groupe, avec une productivité de la main d'œuvre plus élevée (+ 10 à 20%).

Cette étude s'achève par une année 2023 très pénalisante pour les exploitations avec des Grandes Cultures : charges élevées et faibles prix de vente. Pour la production ovine, 2024 devrait voir une amélioration des résultats économiques, avec une nette hausse du prix de vente de l'agneau en 2024 et une augmentation plus modérée des coûts de production. Mais cette embellie est ternie dans les régions concernées par l'arrivée de la Fièvre Catarrhale Ovine, avec des impacts souvent conséquents dans les élevages touchés.

#### Pour en savoir +



<https://portail.inosys-reseaux-elevage.fr/>



Un dispositif partenarial associant des éleveurs, et des ingénieurs de l'Institut de l'Élevage et des Chambres d'agriculture pour produire des références sur les systèmes d'élevages. Ce document a été élaboré avec le soutien financier du Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire (CasDAR) et de la CNE.